



Déclaration de la CGT de l'Indre

Madame Abba, secrétaire d'état à la biodiversité, vient visiter la Brenne. Un territoire dans lequel la gestion solidaire et équilibrée du bien commun qu'est l'eau butte devant les problématiques de sécheresse et eutrophisation des étangs. L'administration ministérielle locale constate qu'il n'y a pas de cours d'eau (au sens juridique) et ne peut garantir, comme c'est l'obligation ailleurs, ni sa qualité ni sa quantité. Ce qui provoque une chute de la biodiversité des oiseaux et des insectes. Une pression de l'agriculture et la pisciculture intensive menace aussi certaines parties du Parc Naturel Régional.

Socle indispensable de la solidarité, de la citoyenneté, de la démocratie, de l'émancipation et du développement économique, les services publics démontrent chaque jour leur efficacité et leur capacité d'adaptation pour continuer de répondre aux besoins et nous permettre de faire face à la crise. Ils sont aussi un puissant levier de transformation, pour une société plus juste, solidaire, émancipatrice, respectueuse de l'environnement, fondée sur l'intérêt général. Ils doivent échapper à toute logique de marché, être présents sur l'ensemble du territoire et leur périmètre doit être renforcé. Pour la CGT, il est urgent :

- d'arrêter sans délai tous les processus de réforme de la Fonction publique et des services publics, et tous les plans de suppression de postes et de fermetures ;
- d'inscrire l'action publique dans une démarche démocratique de planification. Des effectifs d'enseignants doivent être mis en place pour répondre aux besoins les plus urgents d'éducation à l'environnement pour comprendre le monde, agir et vivre ensemble sur une planète vivante.

La CGT rappelle à l'État l'importance d'investir dans les moyens humains du ministère de la transition écologique pour surveiller les milieux humides et riches en biodiversité, comme ici au PNR de la Brenne ou sur le réseau fluvial national. Ces investissements humains doivent aussi garantir l'égalité des déplacements humains et des biens, ceci avec une prise en compte des déplacements doux qui sont oubliés des schémas nationaux permettant des dysfonctionnements dans la continuité et une gestion bien trop différenciée par les collectivités traversées. La CGT sait qu'il est possible de maintenir la biodiversité et les zones humides sur les dépendances vertes et bleues du réseau national, ceci permettant à la fois la préservation de la faune et de la flore et des éléments de captation du CO₂. Le réseau des voies navigables est aussi un exemple de biotope à préserver, à entretenir et à protéger.

Concernant l'établissement public OFB, qui est supposé traiter de nombreux sujets de biodiversité, il est sous-dimensionné depuis sa création, qui n'est qu'une simple addition des effectifs de l'AFB (agence française pour la biodiversité) et de l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage) que le gouvernement a fusionné en 2020. Alors que les domaines d'intervention de l'OFB sont tout autant terrestre et marin que dulçaquicoles, il est essentiellement financé par les agences de l'eau, parce qu'on a refusé de générer les ressources fiscales supplémentaires et nécessaires. Son activité de protection des cours d'eau et des zones humides a régressé depuis sa création, et elle se traduit par une déstabilisation de cette partie de son activité. L'OFB sera, en effet, que partiellement opérationnel dans plusieurs années du fait des écarts de culture et de missions entre les deux établissements publics fusionnés, en particulier dans les services départementaux. Ce nouvel établissement communique beaucoup dans les médias, mais l'ambiance humaine en interne est souvent dégradée avec beaucoup de mal-être, engendrant des RPS. Les restructurations et réorganisations successives depuis 4 ans et la fin de l'ONEMA y sont pour quelque chose.

Au niveau du Ministère de la transition écologique, le gouvernement va supprimer 779 postes en 2021 et la baisse a toutes les chances de se poursuivre malgré les annonces du « champion du climat ».

Nous nous élevons contre ces suppressions de postes. Ces pertes de compétences et de surveillance de l'état face aux atteintes à l'environnement n'est pas acceptable au regard des enjeux du réchauffement climatique et surtout de la chute de la biodiversité.

Pour cela les ministères doivent cesser son autodestruction en recrutant, en formant du personnel dans de nombreux services mis à mal par les réformes depuis les lois LOLF, RGPP, MAP, NOTRe et le projet de loi 4D.

Pour préserver les espèces, favoriser la biodiversité, il est encore temps de protéger votre ministère de l'extinction en cours.

Châteauroux, le 19 février 2021